

Réponse à l'avis du PNR de Millevaches en Limousin

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE CHARNAILLAT
EYMOUTIERS (87)

Maître d'ouvrage :

Michel AUDOIN

Dossier réalisé par :

Rémi TURBAN

19. Impacts sur les zones d'intérêt écologique faune et flore

Les conclusions de la page 28, ne peuvent être considérées comme valables car elles sont issues d'informations erronées et/ou incomplètes.

D'une part, dans la carte de synthèse des sensibilités produite par ENCIS (Annexe 2 page 25), les zones humides identifiées sur critères pédologiques ont été omises des « enjeux forts » (les zones humides sur critère pédologique ne sont pas moins importantes que les zones humides sur critère botanique). Ainsi, la surface de zones humides est plus vaste que celle identifiée sur la carte.

Les enjeux attribués au milieu naturel ciblent uniquement les habitats naturels, la flore et la faune. En l'occurrence, cette carte de répartition des enjeux n'a pas pour vocation à faire apparaître les zones humides pédologiques. Celles-ci sont toutefois prises en compte et localisées sur la carte 8 : Résultats des sondages et caractérisation des zones humides, en page 21, et pour lesquelles nous préconisons logiquement un évitement (ou une compensation le cas échéant) en concordance avec l'aspect réglementaire.

En page 30, rappelons que le SAGE Vienne n'a pas vocation à cartographier l'intégralité des zones humides bien qu'il ait pour objectif leur préservation. À l'inverse de Patrinat, Centre d'expertise et de données sur la nature, qui a été mandaté depuis 2023 avec l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut pour la recherche et le développement (IRD), pour prélocaliser les zones humides et évaluer leur état (cf. <https://www.patrinat.fr/fr/cartographie-nationale-des-milieux-humides-7187>).

Cette cartographie récente initié par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires aurait d'ailleurs dû servir de base par le bureau ENCIS plutôt que celle avancée au § 3.2.2. en page 19 de leur rapport d'étude.

Ainsi, dans le fichier récapitulatif du dépôt de la téléprocédure il nous semble nécessaire de revoir les surfaces de zones humides asséchées.

La cartographie de modélisation prédictive des zones humides selon Patrinat a été rendue disponible en 2023, soit l'année de la production de ce rapport. ENCIS Environnement utilisait alors le RPDZH et le SAGE Vienne comme base pour le prédiagnostic, avant que ces données ne soient remplacées par la cartographie Patrinat.

Quoiqu'il en soit, celle-ci ne reste que prédictive et ne substitue pas l'expertise de terrain qui a été réalisée sur critères botanique et pédologique, pour laquelle les surfaces de zones humides ont été estimées avec justesse, dans les limites méthodologiques inerrantes au protocole réalisé.

Ainsi à la lecture du travail de cartographie effectué par ENCIS pour ce dossier, nous avons relevé des imprécisions, voire des incohérences. Pour les lever et analyser au mieux les enjeux dans le cadre de ce projet, le PNR ML a sollicité le Conservatoire Botanique du Massif Central pour réaliser une visite de terrain et corroborer/réactualiser la cartographie antérieure.

Cette visite a eu lieu le 04/08/2025. Par le biais de différents relevés botaniques, le CBNMC a réalisé la cartographie d'habitats que nous joignons à notre note technique (voir annexes cartographiques à la fin du document).

Il est constaté que la quasi intégralité du linéaire du futur canal se situe dans l'emprise d'habitat d'intérêt communautaire dont l'un est d'ailleurs jugé prioritaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

L'inventaire des habitats sur site, réalisé par ENCIS Environnement, a été effectué sur une journée (l'étude menée n'ayant pas pour objectif de couvrir l'intégralité du cycle biologique), ce qui, pour la surface concernée et la période de réalisation, n'est pas suffisant pour détailler précisément les végétations. Cet inventaire aurait néanmoins permis de diagnostiquer d'éventuels habitats d'intérêt communautaires.

En l'occurrence, il apparaît que la cartographie réalisée par le CBNMC semble comporter plusieurs erreurs, avec des habitats parfois étonnamment éloignés de nos observations et de nos interprétations, en se basant sur les documentations faisant référence :

- L'habitat boisé couvrant la partie nord (aval) du projet, que nous avons diagnostiqué comme « chênaies », a été considéré comme « Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (9120) ».

Après une nouvelle vérification, ce boisement est toujours considéré par nos soins comme une chênaie, plutôt lié au G1.8 de la classification EUNIS. Si l'habitat 9120 caractérisé par le CBNMC peut effectivement parfois englober des hêtraies-chênaies (9120-2), le Hêtre est censé y dominer la strate arborescente (*source : Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 1 – Habitats forestiers*), là où le boisement concerné est largement dominé par le Chêne pédonculé (ratio d'environ 10/1). Si ce boisement était ainsi à regrouper dans l'habitat d'intérêt communautaire 9120, il le serait alors dans un état extrêmement altéré, questionnant la définition même de cet habitat selon la documentation faisant référence.

Nous nous interrogeons aussi sur la caractérisation des « Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130) », boisements habituellement calciphiles ou éventuellement neutrophiles du nord et de l'est de la France.

- La classification de l'intégralité du maigre cordon arboré en bord de Vienne comme « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) » nous apparaît très peu concordante.

En effet, celui-ci est composé uniquement d'Aulnes glutineux, sans Frêne élevé, sans végétation herbacée typique associée (aucune ou quasi-aucune espèce herbacée hygrophile), et surtout, ne se résumant qu'à un simple linéaire d'aulnes, excluant la définition de forêt.

- L'habitat « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) » a notamment été caractérisé par le CBNMC en partie sud (amont) du projet, en mosaïque avec des fourrés de saules et ronciers.
Si effectivement quelques espèces herbacées hygrophiles de mégaphorbiaie étaient présentes lors des relevés (*Filipendula ulmaria* principalement), leur rareté et l'état global de conservation du milieu (coupe forestière récente, présentant un sol très perturbé, dominé par *Rubus*, *Galeopsis*, etc.) excluait la classification en tant qu'habitat d'intérêt communautaire.
- Enfin, la plus grande proportion de la partie sud (amont) du projet a été caractérisée par le CBNMC comme mosaïque de deux habitats d'intérêt communautaire « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) » et « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) ».
Cette mosaïque a été attribuée à ce qui est, sans risque de confusion, une saulaie humide, rattachable à l'habitat EUNIS F9.21 : Saussaies marécageuses à Saule cendré. La différence d'interprétation nous apparaît surprenante compte tenu de l'absence des végétations des deux habitats d'intérêt communautaire, de la totale concordance avec un tiers habitat non classé, ainsi que de la différence de structure, ici quasi uniquement arbustive.

Ainsi, pour l'ensemble des habitats concernés par le projet, aucun d'entre eux n'est à classer, selon notre expertise, d'intérêt communautaire. Si certains peuvent s'en approcher par la présence de quelques espèces indicatrices, parfois très peu représentées, leurs physionomies globales concordent davantage avec d'autres habitats non classés comme tels, ou éventuellement, dans certains cas, à des états extrêmement dégradés sortant des cadres définis par les documents faisant référence.

Nous nous tenons évidemment à disposition du PNR et du CBNMC pour échanger et/ou nous rendre sur place afin d'effectuer une vérification commune *in situ* des habitats en place.

Ci-après : les photos représentatives des habitats concernés au sein du site.



Chênaie (extérieur)



Chênaie (intérieur 1)

*Chênaie (intérieur 2)**Chênaie (intérieur 3)*



Chênaie (intérieur 4)



Cordon d'aulnes en bord de Vienne



Coupe forestière récente



Saulaie humide